

# Conditions générales de vente d'imprimerie directe

en vigueur du 1/9/2004 au 1/9/2005

## Introduction

L'accès aux services d'imprimerie directe, peut se faire par catalogues, courriers, téléphone, minitel®, wap ou sites internet (sites [www.imprimerie-directe.com](http://www.imprimerie-directe.com) ou [www.imprimeriedirecte.com](http://www.imprimeriedirecte.com)) et autres moyens, est soumis à l'acceptation, sans restriction, ni réserve, et à l'exclusion de tout autre document, de ces présentes conditions générales de vente. Toute personne s'engage au strict respect de ces conditions lors de la validation de sa commande soit par une signature écrite sur un formulaire papier, soit par une signature dite numérique : étant identifié, par l'action de cocher de la case « j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation des services d'imprimerie directe », puis la validation en appuyant sur le bouton « valider ». L'autorisation consentie au titre des conditions générale de vente sera résiliée de plein droit et sans autre formalité en cas de manquement par le client à quelconque de ces conditions.

imprimerie directe est une marque déposée, exploitée en France sous licence exclusive par la société Viventis.

imprimerie directe (le vendeur) est un service d'imprimerie traditionnelle qui propose en plus de ses options habituelles des services à valeur ajoutées : un service de devis, de commandes et de suivis en ligne par internet ou téléphone. imprimerie directe imprime, pour le compte de professionnels, entreprises des arts graphique, dites "prêt-à-imprimer" (le client), tout document qu'il aura envoyé à imprimerie directe selon les options choisies par ce dernier lors de sa commande ; envoi des documents et de la commande effectués soit par les moyens traditionnels (courrier, coursier) soit par de nouveaux moyens par téléphone et internet. Une fois imprimés, façonnés à la demande, contrôlés et emballés, imprimerie directe livre les documents à l'adresse fournies par le client.

imprimerie directe étant destiné aux professionnels, l'accès à ses services fonctionne par ouverture de compte. imprimerie directe se réserve le droit de refuser tout client ne rentrant pas le champs d'application des

professionnels des arts graphiques «prêt-à-imprimer ».

Ces conditions générales tiennent compte des conditions spécifiques applicables aux impressions liées aux nouvelles technologies et aux technologies numériques.

## Art. 1 - Contenu des sites internet, catalogues et propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments constituant les sites internet et les catalogues imprimerie directe sont la propriété exclusive de la société Viventis ou sont gérés sous licence d'exploitation exclusive par la société Viventis, à ce titre il sbénéficient des dispositions de la loi sur la propriété industrielle , littéraire et artistique.

Les marques « imprimerie directe » et « direct print » ainsi que leurs logos sont des marques déposées et sont protégés et à ce titre elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contrefaçon. Les photos présentées sur le site sont des éléments promotionnels.

Les utilisateurs du catalogue et des sites internet peuvent présenter, copier, distribuer, télécharger et imprimer le contenu de ces supports uniquement pour les actions suivantes :

- la préparation de devis
- la préparation de commandes
- la présentation des produits dans le but de l'achat

Toute utilisation, même partielle d'un ou de plusieurs éléments du site et en particulier de l'installation d'un lien vers un site d'imprimerie directe sur un autre site doit être préalablement soumise à l'autorisation formelle et écrite de la direction d'imprimerie directe.

## Art. 2 - Présentation de l'offre

imprimerie directe s'efforce de décrire les articles qu'elle vend sur catalogue ou sur internet avec la plus grande exactitude. Toutefois, les illustrations présentées sur le site, n'ont que pour objet de singulariser les produits et services.

Le champ contractuel étant défini par les spécificités de la commande du client.

### **Art. 3 - Responsabilité et clauses d'exonération**

imprimerie directe ne peut être tenue responsable d'une utilisation de ses supports non conforme aux présentes conditions, des actes et/ou des faits qui lui sont extérieurs (tiers, client ou force majeure) et notamment des interruptions, lenteurs et tout autre problème affectant les transmissions sur les réseaux de télécommunications et perturbant l'utilisation des services téléphoniques et internet, et tous les cas de forces majeures décrits ci-après.

imprimerie directe ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de toute inexécution ou retard d'exécution, qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, comprenant notamment, sans que leur énumération soit exhaustive, les cas d'arrêt de force motrice, de privation d'énergie, de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de grève, d'incendie, de pénurie, de tempête, d'inondation, de tremblement de terre...

Le client est responsable de ses données et de leur sauvegarde. imprimerie directe, bien qu'effectuant régulièrement de sauvegardes, ne peut garantir la restitution totale des informations en cas de problème informatique ou de suppression hasardeuse par le client. Il incombe seul au client d'assurer la sauvegarde de ses informations par tout moyen à sa convenance sans que cela ne puisse nuire au fonctionnement des systèmes d'information d'imprimerie directe. La perte, le vol ou la détérioration même totale des fichiers informatiques et de tout autre document ne saurait engager la responsabilité d'imprimerie directe.

imprimerie directe ne peut être tenue pour responsable de tout défaut que présenterait le produit fini concernant la définition des éléments graphiques y figurant, lorsque ceux-ci sont dus à la qualité des éléments numériques contenus dans le fichier informatique remis par le client, eu égard notamment au format et à la compression adoptée, dès lors qu'imprimerie directe n'est pas tenue d'effectuer un quelconque travail de correction d'auteur, ni de retouche d'image.

imprimerie directe ne peut être tenue pour responsable des problèmes techniques susceptibles d'affecter le bon fonctionnement, voire de rendre momentanément impossible l'accès à son site Internet, hébergé sur ses propres systèmes de serveurs ou hébergés sur des serveur d'une tierce société. Mais s'engage à prendre les dispositions pour recevoir les commandes par un autre canal comme le téléphone et le courrier assurant ainsi (hors acheminement du courrier) les mêmes délais et prestations. Aussi imprimerie directe s'engage à informer ses clients dès la remise en route des systèmes informatiques qui auraient été défaillants.

En cas d'interruption momentanée de ses sites, imprimerie directe tentera par tous moyens d'y remédier dans les meilleurs délais après en avoir identifié la cause, informant le client étape par étape des solutions envisagées. imprimerie directe met toujours à disposition son service d'information et de commande par téléphone ou par courrier.

imprimerie directe se réserve la faculté de suspendre l'accès à son site, ou bien de le restreindre à certaines pages, sans préavis, à toutes fins de maintenance technique.

### **Art. 4 - Prix**

Les prix indiqués sur les catalogues papier et sur les sites ne sont applicables qu'aux seules commandes passées par l'intermédiaire de ces supports ou par téléphone. Certains prix de nos sites internet ou fournis par téléphone peuvent différer à la hausse comme à la baisse des prix mentionnés dans nos catalogues de vente par correspondance. Les prix retenus étant ceux des sites internet ou donnés par téléphone au jour de la validation de la commande. Nos prix sont révisés tous les 6 mois à date fixe. Les devis (qui sont valables 2 mois) et qui seraient transformés en commande dans leur délai de validé et passé la date de changement de tarifs, seront acceptés à l'ancien prix, celui mentionné sur le devis. Les marchandises sont facturées sur la base du tarif en vigueur au jour de la date d'émission du bon de commande complet et en bonne et due forme. Le client reconnaît qu'imprimerie directe peut librement modifier sans avis préalable ces prix ainsi que les quantités disponibles. Nos prix catalogues sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes, pour une marchandise emballée et départ de notre centre de production ; c'est-à-dire hors frais de

port et hors frais de traitement de commande. A ce montant sera appliqué le tarif du transport, de dédouanement, le taux de TVA en vigueur, au moment de la commande afin d'obtenir le prix TTC de la commande dû par l'acheteur (sauf convention contraire). Notre prix est décomposé de manière suivante : prix du produit, promotion sur le produit éventuelle, option d'impression, remise client éventuelle options d'épreuves, option de frais de gestion, option de type d'expédition, option de type d'envois, TVA, port et frais de douane.

Les promotions et remises (en prix ou offres sur les quantités) sont valables de date à date, un devis réalisé pendant cette période peut être transformé en commande. Passé la date de fin de la promotion le devis ne peut être transformé en commande aux mêmes conditions tarifaires.

#### **Article 5 : identifiant et code d'accès**

Le code d'accès communiqué au client lors de sa première commande est strictement confidentiel. Toute divulgation de ce code par le client se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient notamment de ne pas le diffuser à ses préposés qui ne seraient pas dûment habilités à accéder aux services fournis sur le site imprimerie directe.

imprimerie directe décline toute responsabilité quant à une utilisation frauduleuse par un tiers des dits identifiant et code d'accès attribués à son client.

En cas de perte, matérielle ou d'oubli du code d'accès, il appartiendra au client de contacter aussitôt imprimerie directe afin qu'il soit procédé à la désactivation de celui-ci et à l'attribution d'un nouveau code.

#### **Art. 6 - Commande**

A compter de leur date d'émission, les devis sont valables deux mois et sont sauvegardés pendant ce délai, passé ce dernier ils sont détruits. Il est alors nécessaire de créer un nouveau devis. Un devis devient une commande lorsqu'il est signé ou fait l'objet d'une signature électronique par une validation de plusieurs étapes dont une confirmation.

Les affaires traitées par nos représentants, des intermédiaires ou points de vente ne nous lient au client final. Notre seul interlocuteur, tant en terme de suivi, réclamation,...

qu'en terme de paiements, étant la société intermédiaire inscrite comme cliente dans notre système informatique.

Tout travail commandé même, si le client revendeur ou final ne souhaite pas y donner suite, est facturé en sa totalité.

Exceptionnellement, pour des motifs graves recevables et dûment informés par lettre avec accusé de réception, entraîneront, si les produits ne sont pas encore imprimés, la facturation des seuls frais de travail engagés (préparation, plaques, films, épreuves...etc.)

Les documents qui nous sont confiés doivent être "prêts à imprimer" et conformes à la charte technique établie par imprimerie directe ("les 10 points techniques" - charte disponible sur [www.imprimerie-directe.com](http://www.imprimerie-directe.com) ou par courrier sur demande). En cas de non respect de cette charte, imprimerie directe se réserve le droit de mettre en attente votre commande et vous propose soit de rectifier par vous même les éléments manquants ou defectueux, soit de réaliser pour vous ces prestations qui vous seront facturées comme compléments de la commande validée, sur la base de 60 Euros HT de l'heure.

Processus de commande : Chaque étape doit être validée pour passer à l'étape suivante, puis à la fin du processus un récapitulatif de commande apparaît, la commande devient définitive quand ce dernier est validé et confirmé et sous réserve de la validation de l'étape du paiement. Jusqu'à cette étape de validation les données peuvent être modifiées ou annulées.

Les données conservées par les systèmes d'enregistrement informatique d'imprimerie directe sont considérées comme valant preuve de la nature de la transaction et de sa date. De manière générale, tout document électronique échangé entre les parties peuvent utilement être admis comme preuve en cas de litige.

Dès la commande effectuée en ligne, un numéro de commande est attribué au client ; ainsi, dès sa prochaine visite sur le site imprimerie directe, il lui suffira d'indiquer ce numéro d'identification pour pouvoir suivre sa commande étape par étape.

Les délais de production annoncés sont donnés à titre indicatif dans la cadre d'une

impression en délai normal ou soit à titre contractuel dans le cadre d'une commande garantie (chronos'print) démarrent à compte de la réception de tous les éléments matériels nécessaires à la réalisation de la commande.

#### **Art. 7 - Conditions de Paiement**

Les modalités de paiement sont propres à chaque client et doivent être validées par notre service crédit. Sur demande du client, le vendeur pourra, de manière discrétionnaire, accorder des conditions de règlements particulières. Celle-ci sont liées à la création d'un compte Client après accord de notre service crédit et après vérification des garanties d'usage.

La commande est payable au moment de sa validation, soit par un paiement en ligne, au moyen d'une carte bancaire, soit par virement, chèque ou en "compte Client", ces paiements étant à adresser aux adresses d'imprimerie directe ou aux coordonnées d'établissements financiers ou d'affacturages mentionnés sur nos bons de commandes et factures.

Le retard de règlements ou le règlement incomplet suspend la commande et la possibilité de commander, sans que le client puisse en réclamer préjudice. De plus cela augmente d'autant les délais de réalisation et donc de livraison.

Faute de régularisation du paiement, dans un délai d'un mois à compter de la validation du mode de paiement, l'annulation de la commande devient définitive et les fichiers à imprimer relatifs à cette commande sont détruits.

En cas de retard ou de défaut de paiement d'une échéance, la totalité des sommes dues à notre entreprise par le client, à quelque titre que ce soit, devient immédiatement exigible et ce, sans mise en demeure ni autre formalité.

Toute somme non payée aux échéances convenues entraînera de plein droit une pénalité de retard dont le montant est au moins équivalent à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et frais.

En cas d'incident de paiement, imprimerie directe s'octroie le droit de refuser la commande du client incriminé, sauf si ce dernier

utilise un moyen de paiement comptant.

#### **Article 8 - Facturation**

Une facture récapitulative est établie à chaque commande et est envoyée par e-mail au client et est disponible pour consultation ou ré-édition sur le site [www.imprimerie-directe.com](http://www.imprimerie-directe.com)

#### **Art. 9 - Stockage des fichiers à imprimer**

Sauf conditions particulières, imprimerie directe n'effectue pas de stockage. Tous nos documents imprimés sont immédiatement expédiés au client. Sur demande expresse imprimerie directe a la possibilité de faire stocker les documents du client. Ce service fera l'objet d'une facturation distincte de la commande.

#### **Art. 10 - Sous-traitance**

Dans le souci de servir au mieux l'attente et l'intérêt de ses clients, et comme il est de règle dans la profession imprimerie directe peut effectuer en sous-traitance de tout ou partie de sa production. Le client ne peut s'y opposer.

#### **Art. 11 – Livraison et transports**

En raison des aléas de fabrication, imprimerie directe n'est pas tenu de mettre à la disposition de son client les quantités exactes demandées. Les tolérances que le client est tenu d'accepter sont de plus ou moins 10%, selon les tirages. La livraison et le transfert des risques ont toujours lieu au départ du centre de production.

Nos délais de production s'entendent en nombre de jours à compter de la réception complète du dossier du client : règlement encaissé (CB, chèque ou virement) ou autorisé à être différé par notre organisme d'affacturage, dossier technique reçu complet et sans anomalie (fichiers, images et polices), le bon à tirer du client, par épreuve papier ou numérique avec signature sur papier ou signature numérique. A ces délais de production il faut ajouter :

1 jour pour une livraison commande en délai garantis par UPS en J+1 avant 11h00  
1 à 2 jours pour une livraison classique par UPS en J+1 à J+2 avant 15 heures dans toute la France

3 à 4 jours pour une livraison commande programmée J-15 J-30 par Calberson en messagerie J+3 J+4

Le transporteur est susceptible de livrer de 8 heures du matin à 19 heures le soir en cas d'absence, celui-ci notifiera son passage, vous aurez alors le choix de retirer votre colis au centre Ups ou de vous faire re-livrer à une date à votre convenance en appelant le centre Ups.

**Spécificité de notre service Chronos'print.**  
Chronos'print est un service optionnel payant d'imprimerie directe. Il permet de garantir au client 96, 72 ou 48 heures de productions à réception de tous les éléments complets. Passé ce délai imprimerie directe s'engage à rembourser au client le prix de ce service dans les meilleurs délais. Seul sera remboursé le montant de cette option. Ils s'entendent en nombre d'heures à compter de la réception complète du dossier du client : règlement encaissé (CB, chèque ou virement) ou autorisé à être différé par notre organisme d'affacturage, dossier technique reçu complet et sans anomalie (fichiers, images et polices), le bon à tirer du client, par épreuve papier ou numérique avec signature sur papier ou signature numérique et jusqu'à enlèvement par le transporteur, la fiche d'enlèvement faisant foi. Un accusé d'envoi avec un récapitulatif du nombre d'heures, étant envoyé au client.

Les produits, même vendus franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il incombe, en cas d'avarie ou de manquant et lorsque imprimerie directe n'a pas assuré la livraison par ses propres soins, d'exercer tous recours nécessaires contre le transporteur, conformément aux dispositions des articles L 133-1 et suivants du Code de Commerce. Les frais et les risques du retour des marchandises sont toujours à la charge du client.

En cas de vice apparent ou de non-conformité ou malfaçon des produits livrés, dûment notifié au transporteur et dûment notifiés par lettre avec accusé de réception dans les 2 jours qui suivent la livraison et enfin dûment constaté par imprimerie directe, celle-ci les remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts au profit du client.

En tout état de cause, la défectuosité d'une partie seulement des produits livrés ne pourra en justifier le rejet dans la totalité.

## **Réserves**

Le client est tenu de vérifier l'état des produits lors de la livraison. En cas de dommages il doit mentionner avec précision ses réserves sur le bon de livraison, et les réitérer auprès du transporteur par lettre recommandée dans les 2 jours de la livraison conformément aux dispositions de l'article 105 du code de commerce. Afin de permettre à imprimerie directe de prendre toutes les mesures propres à remédier à la situation, dans les meilleurs délais, le client doit en outre informer le service administratif d'imprimerie directe par courrier électronique à l'adresse "reclamation@imprimerie-directe.com" ou en recommandé avec accusé de réception, dans les 48 heures suivant la livraison.

Pour des raisons de sécurité ce courrier électronique est pourvu d'un e-mail de retour, accusé de réception que le client doit valider par un clic, et qui sera horodaté et validera la réception à nos services de cette réclamation. Sans cette validation ou la réception d'une lettre en R.A. toute réclamation est considérée comme irrecevable.

La marchandise comportant, de façon reconnue, un défaut de conformité, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'un avoir à valoir sur une commande ultérieure.

Les frais de port sont déterminés en fonction du poids et de la destination au moment de la commande et sont ajoutés au prix de vente de cette dernière. Ils peuvent faire l'objet de remises exceptionnelles.

En cas de litige imprimerie directe effectue un expertise sur les documents incriminés pour déterminer les causes à l'origine de la défectuosité relevée par le client. Après cette étape, imprimerie directe détermine les actions à prendre en partenariat avec le client : Par exemple le retraitage de la partie défectueuse au frais d'imprimerie directe ou du client selon les conclusions de l'expertise.

En cas de malfaçon ou de défectuosité les modalités de retour des marchandises en cause seront déterminées par imprimerie directe avec accord du client, les frais de retour étant à la charge de 50 % du client et le reste état à la charge d'imprimerie directe.

Tout retour de marchandise à imprimerie directe suppose que cette dernière soit informée et ait accepté le retour. Cette attribution est corroborée par l'attribution au client d'un numéro de retour.

Les livraisons fractionnées doivent être acceptées par le client.

### **Art. 12 - Epreuves**

Les épreuves acceptées ou créées par imprimerie directe sont réalisées soit à partir d'un procédé traditionnel de qualité de type Iris couleur, soit par un procédé numérique de type fichier pdf d' Adobe®. En aucun cas, imprimerie directe ne peut fournir des épreuves sur papier du tirage.

Les corrections doivent être faites visiblement et clairement sur l'épreuve même, afin de permettre de prendre en compte ces éléments et éventuellement d'effectuer un retirage d'épreuve.

Le rendu de ce type d'épreuves du fait de la qualité supérieure du support utilisé (papier de type photo) donne un aspect de brillance qui peut être différemment contrasté du tirage final selon le papier utilisé (mat ou brillant). Les épreuves servant de référence pour les couleurs et positionnement.

imprimerie directe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des fautes ou des erreurs contenues dans le corps du document qui auraient échappé au Client, ou de pages "oubliées" par le client.

Les corrections apportées aux épreuves du fait du client appelées « correction d'auteurs » sont facturées en supplément du prix convenu, suivant le temps passé à ces corrections sur la base de 60 euros de l'heure HT.

Dans le cadre d'une épreuve de type pdf, prenant en compte les procédés de visualisation, d'impression et des supports utilisés par le client, il est précisé que la restitution des couleurs qui apparaissent sur ces épreuves numériques envoyées par ou au client peut être légèrement différente. Les documents imprimés ne peuvent en effet restituer fidèlement les couleurs qui apparaissent sur l'ordinateur à partir duquel le client enregistre sa commande. En effet, les couleurs peuvent présenter une apparence différente selon la configuration de chaque poste, la qualité de l'image de chaque moniteur et du périphérique d'impression. En

conséquence, la responsabilité du vendeur ne saurait être engagée du fait d'une nuance marginale entre les couleurs visualisées et les couleurs du produit livré et une telle différence de nuances dans la teinte du papier ou de l'impression ne peut constituer en aucun cas un motif de refus.

imprimerie directe utilise pour seule référence le nuancier professionnel Pantone®.

Les supports utilisés ou créés pour la fabrication sont la propriété d'imprimerie directe.

La validation de la prévisualisation à l'écran ou cette épreuve numérique, par le client, superviseur du bon à tirer, engage son entière responsabilité.

La validation de l'épreuve, au moyen du clic de validation outre qu'elle fixe de manière définitive les conditions et modalités de la vente, aura valeur de Bon à Tirer. Les données enregistrées sur le présent site de commerce constituant une trace de cette validation par horodatage et envoi de mails de confirmation.

### **Art. 13 - Les documents à imprimer**

Les documents à imprimer sont représentés par un ensemble composé d'un fichier de mise en page de type Quark® Xpress ou Adobe® Indesign, d'un dossier comprenant les originaux des illustrations et photos qui sont importés dans ce fichier et d'un dossier de polices de caractères qui sont utilisées dans ce fichier.

Les documents à imprimer doivent parvenir à imprimerie directe dans un délai d'un mois à compter de la date la commande. Les supports acceptés sont : le CDROM 650 Mo, ou le Zip 100 Mo ou 250 Mo de marque Iomega® (envoyés par courrier) ou le plus simple par transfert informatique de type http (rubrique direct transfert).

Le transfert par http se fait suite à l'ouverture par imprimerie directe d'un espace http privé pour le client pour une commande déterminée. Cet espace proposé au client est destiné uniquement pour le dépôt de fichiers destinés à être imprimés par imprimerie directe et cela suite à une commande. Tout transfert de fichier d'autre nature sera automatiquement détruit.

Ces documents doivent être absolument conforme aux normes d'impression traditionnelles. Afin de faciliter la mise aux normes des documents des clients, imprimerie directe a dressé une liste composée de 10 points techniques à vérifier et à respecter absolument. Si l'un de ces 10 points technique n'est pas respecté la commande du client est suspendue sans que le client puisse réclamer quelque compensation pour préjudice.

Les fichiers envoyés sont stockés tout au long du process d'impression sur cet espace http de la commande. Lors de la validation de l'épreuve par le client ces documents sont "gêlés", le client ne peut plus les modifier, une fois l'impression achevée ces documents sont archivés une année pour un éventuel retraitage. Passé ce délai ils sont automatiquement détruits. Le client a la charge de sauvegarder ses documents avant de nous envoyer.

Les supports numériques envoyés comme les CDROM et ZIP sont retournés au client avec les imprimés.

#### **Art. 14 - Propriété intellectuelle**

La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un élément qui bénéficie de la protection du Code de la propriété intellectuelle implique, de la part du client, l'affirmation d'un droit de reproduction à son profit.

Nous ne prenons aucune responsabilité au sujet des droits de reproduction des originaux qui sont confiés.

Les clients font leur affaire de l'acquisition des droits auprès des auteurs en cause, préalablement à la remise des originaux qui nous sont confiés. Le Client est seul responsable du contenu des fichiers qu'il transfère sur le site. Il déclare en conséquence qu'il dispose de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et / ou des autorisations nécessaires, pour insérer, dans les documents qu'il commande, les écrits, images, photos, logos, dessins, marques et modèles qui y figurent. Il garantit imprimerie directe que la commande, l'utilisation et / ou la reproduction sur quelque support que ce soit, des documents imprimés ne sont et ne seront pas constitutifs d'une quelconque violation des droits d'un tiers. Il déclare également que les documents imprimés qu'il réalise ne sont pas susceptibles de constituer des faux et/ou des contrefaçons pouvant

porter atteinte directement et/ou indirectement aux droits des tiers. En conséquence, le client garantit imprimerie directe de toute action et toute réclamation à raison des droits ci-dessus définis et s'engage à l'indemniser de toutes les conséquences résultant de toute action intentée par des tiers qui s'estimeraient lésés par l'impression, la diffusion, la reproduction et, d'une manière générale par l'utilisation des documents imprimés.

En conséquence, il garantit imprimerie directe contre toute action qui pourrait lui être intentée à ce sujet, et de quelque nature que ce soit.

#### **Art. 15 - Clause attributive de compétence**

La juridictions française est la seule compétente pour connaître des litiges intervenant entre la société Viventis et ses clients. Le Tribunal compétent est le Tribunal de Commerce de Rennes.

Le client, qui reconnaît être professionnel et effectuer une commande pour les besoins de son activité ne pourra en aucun cas se prévaloir ultérieurement des dispositions spécifiques protectrices du consommateur, s'agissant, notamment, tant de la réglementation de la vente à distance ( articles L 121-16 à L 121-20 du Code de la Consommation ) que des dispositions de la Directive du Parlement Européen et du Conseil n° 97/7/CE du 20 Mai 1997, relative à la protection des consommateurs en matière de contrat à distance, ainsi qu'à celles de la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000, relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur, dite « directive sur le commerce électronique ».

#### **Art. 16 - Juridiction**

Toutes contestations de quelques natures qu'elles soient relatives aux présentes seront portées devant le Tribunal de Commerce de Rennes où est situé le siège social de la société Viventis et dont la juridiction est reconnue comme exclusive, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### **Art. 17 - Informations nominatives**

Le vendeur s'engage à ne divulguer aucune des informations que le Client lui communiquera dans le cadre de la commande. Leur usage est réservé au traitement des commandes et au suivi des clients, notamment pour la diffusion de la « News Letter » ou par la personnalisation du site en fonction des centres d'intérêts du client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données qui le concernent. Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande, par courrier électronique à l'adresse suivante : ou en écrivant au service client d'imprimerie directe.

### **Art. 22 engagement de confidentialité**

imprimerie directe garantit au Client la totale confidentialité des données transmises aussi bien administratives que celles figurants sur les documents à imprimer ou sur les imprimés.

**Fait à Paris,  
le 30/09/2003.**